

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 02 novembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Severine VIAL
M. Alain COSSON	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
Mme Anne Marie OLIVON	

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, M. René BROUSSE, Mme Michelle CIERGE

Etaient représentés (procuration) :

Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
Mme Déolinda DE FREITAS (à Mme Julie MONTBRIZON)
Mme Catherine MORAND (à Mme Marie-France MARMY)
M. Guillaume FRICKER (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Gilles MARQUET (à Mme Eliane GRANET)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Severine VIAL)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 7 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : URBANISME – ETUDE PREOPERATIONNELLE HABITAT - CHOIX DU
TITULAIRE**

URBANISME – ETUDE PREOPERATIONNELLE HABITAT CHOIX DU TITULAIRE

- CONSIDERANT la nécessité de lancer une étude pré opérationnelle « habitat » de mise en œuvre de dispositifs programmés de l'ANAH ;
- VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 18 octobre 2022 ;

Madame la Présidente rappelle qu'une consultation a été lancée sous la forme de la procédure adaptée pour la réalisation d'une étude pré opérationnelle « habitat ».

Suite à la parution de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence au BOAMP et à la dématérialisation de la procédure sur la plateforme marchés on line, 3 entreprises ont retiré le DCE et 2 ont remis une offre.

Après analyse des offres en CAO, celle-ci propose de retenir le bureau d'étude URBANIS pour un montant de marché de 49 450 € HT, 59 340 € TTC comprenant :

- 2 phases fermes pour 29 038 € HT
 - o Diagnostic du territoire et des besoins
 - o Proposition de scénarios et définition de la stratégie opérationnelle d'intervention
- 2 phases optionnelles pour 20 413 € HT :
 - o Réalisation d'études foncières sur certains centres-bourgs (OPAHRU)
 - o Elaboration du conventionnement et mobilisation des acteurs locaux

A noter que le marché d'étude sera notifié en janvier 2023.

Par conséquent, sur proposition de la CAO, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- De retenir l'entreprise URBANIS pour le marché d'étude pré opérationnelle « habitat »,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes au marché d'étude,
- d'inscrire les dépenses afférentes au BP 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 14 novembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente

AR Prefecture

063-246301097-20221108-20221108_09-DE
Reçu le 14/11/2022

CCEDA
CC 08/11/2022
(09)